DAUPHINE AM

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

AMBITION POUR LA PLANÈTE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

AMBITION POUR LA PLANÈTE
FR0013528304 – Part C

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE
DAUPHINE AM
www.dauphine-am.fr ou appeler au 01 47 20 58 07 pour de plus amples informations
L'AMF est chargée du contrôle de DAUPHINE AM en ce qui concerne ce document d'information clés.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
DAUPHINE AM est une société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 04/12/2017 sous le numéro GP-17000033 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 19/10/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT
OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE
Il a été agréé le 23/10/2020 et crée le 18/11/2020 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

OBJECTIFS
Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance financière nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite de référence à savoir le **Solactive GBS United States 500 Equal Weight Index NTR** (dividendes réinvestis) à 50% et **Solactive Europe 600 Index NTR** à 50% (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion active, dynamique et de convictions.
Le fonds souhaite promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales et relève à ce titre de l'article 8 Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »). Le fonds investit dans des entreprises sélectionnées par le biais d'un double filtrage reposant sur des critères extra-financiers : (i) filtrage selon la méthode Best in Universe ; et (ii) Nécessité d'atteinte d'une note minimale d'éligibilité à l'investissement sur la base de critères environnementaux.
Méthodologie "Best in Universe" : La stratégie "Best in Universe" vise à identifier et à investir dans les entreprises les mieux notées sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de l'univers d'investissement. La gestion apporte une attention particulière à l'axe environnemental, selon des indicateurs choisis par la Société de Gestion. Cette approche vise à soutenir les entreprises les plus vertueuses. L'Univers d'Investissement considéré est le suivant : les entreprises de l'Amérique du Nord et de l'Europe (l' « Univers d'Investissement »). La stratégie extra-financière est décomposable en quatre (4) étapes.
Tout d'abord, deux catégories d'exclusions sont réalisées. D'une part, le fonds applique (en partie) les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » de l'Union (*Article 12 paragraphe 1, points a) à g) du règlement délégué (UE) 2020/1818*). D'autre part, les sociétés dont le flottant boursier est inférieur à 300 millions d'euros sont exclues de l'investissement en titres vifs, afin de garantir la liquidité et la qualité de marché des titres.
Ensuite, un filtre Best-In-Universe général s'applique : le fonds retient uniquement les 80% des entreprises les mieux notées au sein de l'Univers Investissable par S&P Global selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Après ce filtre, la gestion du fonds intègre quatre critères de sélection environnementaux. La recherche extra-financière de Standard & Poor's attribue une note globale Environnementale pour les sociétés de l'univers d'investissement en prenant en compte 4 critères : (i) Émissions directes de gaz à effet de serre ; (ii) Objectifs de réduction des émissions ; (iii) Gestion des risques climatiques ; (iv) Risques financiers liés au changement climatique.
La note de chacun de ces critères sera équipondérée, et pour être éligible à l'investissement, la note de la société cible devra être supérieure à 50 sur 100.
Au moins 90% de l'actif net du fonds (hors liquidité) doit avoir validé les étapes précédentes. Les actifs du fonds ayant validé ces étapes sont réputés alignés avec les caractéristiques environnementales promues par le fonds.
Enfin, une surveillance dans le temps est effectuée afin de vérifier que les actifs du portefeuille du fonds restent éligibles.
À partir de l'univers établi via la stratégie extra-financière, l'OPCVM sera investi en titres vifs, sélectionnés selon une approche qualitative menée sur les sociétés. Il s'agit d'analyser en profondeur : la croissance du chiffre d'affaires et le compte d'exploitation de la société (la capacité de l'entreprise à maintenir ses marges, à maîtriser ses coûts d'exploitation et de production, à dégager des cash flows disponibles) ; la structure de son bilan (son niveau d'endettement) ; la valorisation de l'entreprise (RSI (*Relative Strength Index*), Beta, volatilité, P/E).
Une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion détermine le niveau d'exposition aux actions.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 60% à 100% sur les marchés actions** de sociétés de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs (marchés des actions de capitalisation supérieure à un milliard d'euros).
  - De **0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation** (inférieures à 1milliard d'euros).
- De **0% à 10% en instruments de taux** de tous émetteurs souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, via des OPC et des titres de créance négociables, dont :
  - De **0% à 10% en instruments de taux spéculatifs** selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;
  - De **0% à 10% en obligations convertibles**.
- De **0% à 100% au risque de change** sur les devises hors euro telles que les devises USD, GBP, CHF SEK, DKK, NOK, JPY, CAD, AUD, et SGD.

Pour atteindre son objectif d'investissement, l'OPCVM est investi à hauteur de **90% minimum** de son actif net dans des actions, en direct, incluant des entreprises de toutes capitalisations (petites, moyennes et grandes) issues d'Europe, des États-Unis et des autres grands pays de l'OCDE.
Cet OPCVM peut être investi :
- en actions, en titres de créance négociables, jusqu'à 10% de son actif net en OPC de droit français ou étranger.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et d'exposition des risques d'action, de taux et de change,
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du même jour. Le fonds dispose des mécanismes de plafonnement des rachats « gates » et du swing pricing comme outils de gestion de la liquidité.
La valeur liquidative est calculée sur les cours de clôture chaque jour ouvré, à l'exception des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).
Dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)
Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.
La valeur liquidative est disponible sur www.dauphine-am.fr ou auprès de la société de gestion.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Tous souscripteurs

L'OPCVM s'adresse à des investisseurs en mesure d'appréhender le risque actions et pouvant conserver leur placement sur la durée de placement recommandée. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de cet OPCVM n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion de l'OPCVM).

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque ; il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.
Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est « une classe de risque entre moyenne et élevée ».
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « entre moyen et élevé » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « probable » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- Risque de liquidité : l'OPCVM peut investir dans des titres mid-caps. Les mid-caps ont un volume de titres cotés en bourse réduit qui peuvent présenter une plus faible liquidité selon certaines circonstances.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti.** **Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 510 EUR**	**3 460 EUR**
	Rendement annuel moyen	**-54,9%**	**-19,1%**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 850 EUR**	**9 110 EUR**
	Rendement annuel moyen	**-21,5%**	**-1,8%**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 210 EUR**	**10 860 EUR**
	Rendement annuel moyen	**2,1%**	**1,7%**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**15 260 EUR**	**14 520 EUR**
	Rendement annuel moyen	**52,6%**	**7,7%**

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Janvier 2021 et Janvier 2026.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Avril 2017 et Avril 2022.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Octobre 2016 et Octobre 2021.
Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance de l'OPCVM et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

QUE SE PASSE-T-IL SI DAUPHINE AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Dauphine AM. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis**.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	316 EUR	1 827 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,16%	3,21% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,86 % avant déduction des coûts et de 1,65 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	200 EUR
Coûts de transaction	1,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	106 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	10 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement de l'OPCVM.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) dont les modalités sont précisées dans le prospectus de l'OPC et à l'article 3 du règlement.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

DAUPHINE AM informe sa clientèle qu'elle a une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au service juridique de DAUPHINE AM au 67 rue La Boétie - 75008 - Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.dauphine-am.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.dauphine-am.fr. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DAUPHINE AM - 67 rue La Boétie - 75008 Paris

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse www.dauphine-am.fr.

La responsabilité de DAUPHINE AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds souhaite promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales et relève à ce titre de l'article 8 Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

Le Fonds respecte les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité.